

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, onze février à vingt heures, le Conseil Municipal de Lacroix-Barrez, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire.

Date de convocation : 4 février 2022

Etaient présents : DELMAS Jean, RAYROLLES Serge, BONNET Thérèse, CHAUVEY Jérôme, DELMAS Solange, DELPUECH Frédéric, GUIMONTEIL Lucien, GUIMONTEIL Raymond, LALO Claude, LE GRAS Thierry, LEVEQUE Anne-Marie, PINQUIER Valérie, François BAILLY, Roger COUDOUEL.

Etait excusé : Julien BLANC (pouvoir donné à Solange DELMAS)

Valérie PINQUIER a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs délibérations ont été rajoutées à l'ordre du jour.

1 – Entretien de l'éclairage public 2022 traverse Bourg

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 18 814,14 Euros H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 60 % plafonnée le cas échéant à **350 € par luminaire soit 4 900,00 €, le reste à charge de la Commune est de 17 676,97 €.**

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 3 762,83+ 13 914,14 = 17 676,97 €. (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 3 703,53 €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 22 576,97 €
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 4 900,00 €
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 22 576,97 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 4 900,00 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, **la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.**

2 – Aménagement forestier de la commune

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement forestier des forêts de la commune de Lacroix-Barrez (forêt sectionale de Castelet-le-Bosc, de Cayrac-le-Gourde), d'une surface totale de 55.22ha, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L.212, D212-1 et D212-2 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir ouï l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt, pour une période de 20 ans allant de 2022 à 2041.

3 - Tarif vente du m² lotissement de Roudières

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le prix de vente des terrains du lotissement de Roudières.

En effet, lors de sa création, le prix au m² était de 20€. M le Maire propose de réduire le tarif à 15€/m² à compter du 1^{er} mars 2022.

M le Maire soumet au vote cette proposition.

Proposition votée à l'unanimité

4 – Autorisation donnée à M le Maire pour la vente de la parcelle A408 à la Société ENOLYA DISTRIB

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société ENOLYA DISTRIB a un projet de création d'une station-service automatique et d'une station de lavage automatique sur la commune.

La parcelle A408 d'une surface de 4685m² paraît la plus appropriée pour ce projet.

M le Maire demande au conseil de l'autoriser à vendre cette parcelle au tarif de 2.50€/m² et de lui donner tous les pouvoirs afin de signer tous les documents relatifs à cette vente.

Les frais de notaire seront à la charge exclusive de la société ENOLYA DISTRIB.

Si, suite à l'étude de don dossier par la DDT, un avis défavorable à la création de ce projet était émis, la vente serait caduque.

Proposition votée à l'unanimité

5 – Autorisation donnée à M le Maire pour la vente de la parcelle AC304 et AC300 du lotissement de Roudières

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux particuliers sont intéressés pour acheter des terrains à Roudières.

La parcelle AC304 d'une surface de 768m² et la parcelle AC300 d'une surface de 1125m².

M le Maire demande au conseil de l'autoriser à vendre ces parcelles au tarif de 15€/m² et de lui donner tous les pouvoirs afin de signer tous les documents relatifs à cette vente.

Les frais de notaire seront à la charge exclusive des futurs propriétaires.

Proposition votée à l'unanimité

6 - Prime exceptionnelle à Mme TERRISSE Nathalie, ATSEM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme TERRISSE Nathalie, ATSEM à l'école, a accompagné les élèves de maternelles et CP lors du voyage scolaire à Super Besse (Puy de Dôme) du 26 au 28 janvier 2022.

Afin de rémunérer son temps de travail passé lors de ces journées, M le Maire propose à l'assemblée de donner une prime exceptionnelle de 120€ brut à Mme Terrisse.

Proposition votée à l'unanimité

7 - Nomination d'un nouvel agent recenseur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme HERMAL Valérie a été absente pour congés maladie du 4 au 24 janvier. Elle n'a donc pas pu commencer le recensement.

M le Maire propose à l'assemblée de nommer Monsieur Adrian PEYRAT comme agent recenseur. Il percevra la somme 713.50 € brut de salaire.

Proposition votée à l'unanimité

8 - Tarif de location de la salle de réunion/coworking du 16 avenue du Barrez.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la salle de réunion/coworking est enfin terminée et donc prête à être louée. Il y a 5 bureaux dont un fermé pour recevoir en toute confidentialité.

Location pour une réunion : 10€/heure

Location pour coworking : 10€/heure par bureau

20€ la ½ journée par bureau

40€ la journée par bureau

L'utilisation de la salle par les associations communales est gratuite.

Proposition votée à l'unanimité.

9 - Recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984).

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le maire fixera le traitement comme suit :

Exemples :

- *Si l'agent a une expérience professionnelle reconnue pour les fonctions à exercer : le traitement sera limité à l'indice terminal du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.*
- *en cas de moindre expérience pour les fonctions à exercer, le traitement sera limité à l'indice intermédiaire du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.*
- *Si aucune expérience pour les fonctions à exercer n'est reconnue, le traitement sera limité au premier échelon du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.*

DECIDE : de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

10 - Regroupement des prêts en cours du Crédit Agricole

M le Maire propose à l'assemblée de lui donner l'autorisation de réaliser un regroupement des prêts en cours du Crédit Agricole qui sont :

NOM	N° PRÊT	TAUX	MONTANT DU	INTERETS	ANNUITES	DUREE RESTANTE	COUT
Logements CCAS	40934192300	3.95%	42 854.18 €	1 974.86 €	8 706.96 €	68 mois	6 484.26 €
Assainissement	59162282182	4.15%	61 215.81 €	2 963.87 €	5 852.78 €	158 mois	15 845.79 €
Roudières	95103187182	4.15%	81 621.17 €	3 951.83 €	7 803.70 €	158 mois	21 127.55 €
Total			185 691.16 €	8 890.56 €	22 363.44 €		43 458.60 €

Les objectifs sont :

- Baisse des taux
- Baisse de la charge de remboursement annuelle,
- Maintien de la durée moyenne résiduelle
- Diminution du coût du crédit

Capital à reprendre : 194 581.72 €
Nouvelle durée : 144 mois (12 ans)
Nouveau taux : 1.60%
Nouvelle échéance annuelle : 17 950.56 €
Frais de dossier : 400 €
Coût du crédit : 20 825.05 €
Economies de frais financiers : 22 633.55 €
Economies annuelles en trésorerie : 4 412.88 €

M le Maire soumet au vote l'autorisation de faire ce regroupement de prêts.

Voté à l'unanimité

11 - Autorisation de faire un emprunt

M le Maire propose à l'assemblée de lui donner l'autorisation de mettre en concurrence des banques pour faire un emprunt pour les futurs travaux engagés par la Commune.

Voté à l'unanimité

12 - Augmentation de l'IFSE de Jérôme TARDIEU

M le Maire propose à l'assemblée d'augmenter la prime IFSE votée en août 2021 pour Monsieur Jérôme TARDIEU.

En effet, vu son investissement et la qualité de son travail, M le Maire propose de donner 60 € de plus mensuellement.

La prime mensuelle sera donc de 140 €.

Voté à l'unanimité

13 - Subvention DETR 2022 – Murs du cimetière de Bars

M le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des subvention DETR 2022, la possibilité de subventionner les murs de clôture des cimetières nous est donnée.

Après avoir fait un état des lieux, il s'avère que la clôture du cimetière de Bars est en très mauvais état.

M le Maire propose donc de faire une demande de subvention afin de consolider cette clôture.

Le coût serait de 18 641.60 € HT et 22 369.92 TTC.

L'Etat subventionnerait à hauteur de 40% du montant HT soit 7 4556.80 €

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à faire cette demande de subvention.

Voté à l'unanimité

14 - Subvention DETR 2022 – Maison de la Pierre rue de la Boulangerie

M le Maire propose à l'assemblée de voter le plan de financement des travaux de la maison de la pierre rue de la Boulangerie.

Il s'agit de rénover cette maison, qui est la plus ancienne du bourg, pour en faire un gîte.

Coût des travaux :

Nature des travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC
Réfection de la charpente	33 175.84 €	39 811.01 €
Réfection de la toiture en lauze	29 201.20 €	35 041.44 €
Menuiseries	8 279.70 €	8 735.08 €
Ravalement de façade	7 677.76 €	9 213.31 €
Total	78 334.50 €	92 800.84 €

Plan de financement :

Nature des financements	Montant sollicité	%
DETR	31 333.80 €	40%
Département	15 666.90 €	20%
Com Com	7 833.45 €	10%
Autofinancement	23 500.35 €	30%
Total	78 334.50 €	100%

M le Maire demande à Monsieur Jérôme CHAUVEY de quitter l'assistance car il fait partie des entreprises retenues.

M le Maire demande alors à l'assemblée de l'autoriser à faire cette demande de subvention et de signer tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité

15 - Subvention DETR 2022 – Isolation par l'extérieur du bâtiment de la Mairie 1 rue du Ribatel

M le Maire propose à l'assemblée de voter le plan de financement de l'isolation par l'extérieur du bâtiment de la Mairie et le ravalement des façades

Il s'agit de rénover cette maison, qui est la plus ancienne du bourg, pour en faire un gîte.

Coût des travaux :

Nature des travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC
Pignon rue	4 510.00 €	5 412.00 €
Arrière-cour Mairie	24 533.00 €	29 439.60 €
Total	29 043.00 €	34 851.60 €

Plan de financement :

Nature des financements	Montant sollicité	%
DETR	11 617.20 €	40%
Département	5 808.60 €	20%
Com Com	2 904.30 €	10%
Autofinancement	8 712.90 €	30%
Total	29 043.00 €	100%

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à faire cette demande de subvention et de signer tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité.

16 – Subvention DETR 2022 – Entretien de la voirie

M le Maire propose à l'assemblée de voter le plan de financement de l'entretien de la voirie à :

- Feyt : refaire un mur de soutènement appartenant à la commune,
- Valon : refaire un mur de soutènement appartenant à la commune
- Rue du Couderc : création d'une cour intérieure et d'un parking de la Maison d'Assistances Maternelles
- Entretien annuel bourg et villages

Coût des travaux :

Nature des travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC
Feyt	2 352.00 €	2 822.40 €
Valon	4 686.00 €	5 623.20 €
Entretien annuel	20 095.63 €	26 514.76 €
Rue du Couderc	8 312.70 €	9 975.24 €
Total	35 446.33 €	44 935.60 €

Plan de financement :

Nature des financements	Montant sollicité	%
DETR	14 178.53 €	40%
Département	7 089.27 €	20%
Com Com	3 544.63 €	10%
Autofinancement	10 633.90 €	30%
Total	35 446.33 €	100%

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à faire cette demande de subvention et de signer tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

Ecole :

- Claude Lalo travaille avec la cantinière sur les menus afin de les équilibrer.
- Achat d'un nouveau lave-vaisselle, de vaisselle
- Plantation de 41 arbres à Lacroix et 11 à Rouens
- Achat de 2 purificateurs d'air pour la classe des grands et la cantine
- Conseil d'école le 18/02
- A la rentrée prochaine 55 élèves, l'inspection d'académie a accepté un poste d'enseignant supplémentaire.
-

Maison Riom : tous les appartements sont loués. Le presbytère de Lacroix aussi.

Le site a été mis à jour.

Revoir la distribution du bulletin municipal.

Cayrac : prévoir le nettoyage du chemin. M Tarrisse a pris contact avec la mairie pour l'achat d'une parcelle.

Autorisation, enfin, de la Préfecture pour la création de l'association de la Prade. Les comptes sont ouverts. La clôture est prévue en mars.

Reprise des chemins de Fraysse : très compliqué.

Valon : prévoir un arrêté en été pour le stationnement. Voir avec les propriétaires pour la démolition du transformateur (François s'en occupe). Le mur de M Cabrespine s'est écroulé. Prévoir l'élagage des acacias.

Travaux réalisés par les agents techniques : peintures au presbytère de Lacroix, élagage, plantation arbres avec l'école, réfection du parquet de la mairie.

Changement des fenêtres de la mairie, de l'appartement de M Ameilhaud, de l'appartement au-dessus de l'école, de l'appartement place Robert Delmas, de la poste et de la bibliothèque. Pose de 7 VMC dans les appartements communaux.

Route de Murols, suite au diagnostic de l'ONF, on va abattre des tilleuls. Pas d'élagage prévu dans le bourg.

Commission tourisme de la Com Com : objectif renforcer la démographie sur le territoire et de le fixer. Accroître la durée des séjours, créer des lieux attractifs. Il faut cesser avec les différences Carladez/Aubrac.

- Projet Truyère : 3 départements et 3 régions concernées :
 - * route de l'énergie (escapegame),
 - * site de Valon : c'est le cœur du projet, mise en place de panneaux d'interprétation
 - * projet géotreck : sentiers de randonnées
 - * projet sentier de Saint Gobert : idem Compostelle
 - * étude des baignades surveillées pour les différents sites (Laussac, St Gervais...)
 - * projet d'extension des chemins VTT (Aubrac/Vallée du Lot)
 - * balisage des chemins de randonnées.

- Station 4 saisons : prévoir des activités hors hiver dans les stations de Brameloup et Laguiole. 11 emplois temps plein pourraient être créés sur les 2 zones. De très gros investissements sont prévus. Création d'un refuge artistique sur le chemin de Compostelle.

Les poubelles du cimetière de Bars sont pleines.

Zone Artisanale :

- la mairie doit donner la compétence à la COM COM.
- Revoir les canalisations Véolia car elles traversent les terrains ce qui entraînent des problèmes pour les futures constructions.